

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 25 avril 2018**

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 13

Nombre de votants : 12 (monsieur Bertrand DELIGNY n'a pas participé au vote)

Date de convocation : 19 avril 2018 Date d'affichage : 27 avril 2018

L'an deux mille dix huit , le vingt cinq avril

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles , sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick AUBRY

**Membres du bureau communautaire :**

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH			X	
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS			X	
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Chrystophe BLANZIN	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN			X	
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET

**Ordre du jour****1- Développement Economique**

1.1-BC-2018-1192- Site « La Fabrique » à BULLIGNY – plan de financement projet ressourcerie

1.2 – BC-2018-1193-Renouvellement bail « Presta Santé » local 3 au bâtiment relais

**2 - Tourisme**

2.1 – BC-2018-1194-vente ordinateur à David DESPORT

**3- Habitat**

3.1 – Point d'information sur le TDLU

**4 – Environnement**

4.1 – Ouverture des marchés sur l'étude eau/assainissement

**5 - Culture**

5.1 – BC-2018-1195- Convention avec NOOBA

5.2 – Information sur conteuses et formations Kamichibaï et racontes tapis

**6 – Services aux communes**

6.1 – Bilan déchets ménagers

6.2 – Remplacement de Christian HUIN au C.A de la COVALOM

6.3 – Arrivée du véhicule électrique

**7 – Moyens Généraux**

7.1 – Projet RIFSEEP

7.2 – BC-2018-1196-Convention avec le GIP « Grandir et vieillir en Pays de Colombey » pour accueillir une personne en service civique

7.3 – BC-2018-1197-Remboursement de la moitié de la facture (atelier fleuri et est républicain) concernant le décès de Christian HUIN

**1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****1.1-BC-2018-1192-RESTRUCTURATION DU BATIMENT INDUSTRIEL DE BULLIGNY DEDIE A LA RECYCLERIE GERE PAR LA FABRIQUE**

Le vice-président, Monsieur Godard rappelle que le projet a été déjà fait l'objet de délibérations du bureau communautaire, notamment lors des séances du 10 janvier et le 4 avril dernier pour autoriser la signature de l'acquisition du site de Bulligny actuellement loué par l'Association TEST (la Fabrique) à son propriétaire actuel, la SCI Bugada. Le vice-président détaille les travaux à entreprendre pour assurer le développement et la pérennité de l'activité de recyclerie démarrée en 2017. Il s'agit de travaux de confortement de l'existant, notamment de la charpente, de dépose et désamiantage de la toiture existante, ainsi que du remplacement de la couverture qui sera réalisée en panneaux aciers sandwich isolants. Une installation photovoltaïque est également prévue pour permettre d'améliorer la performance environnementale du site. Une partie des travaux de consolidation sera réalisée dans le courant du dernier trimestre 2018. Le remplacement de la toiture est prévue en aout 2019, en période creuse, pour permettre à la fabrique d'organiser au mieux la libération des locaux rendue obligatoire pour le désamiantage durant la durée complète des travaux qui est de 3 semaines. Il présente le plan de financement de l'opération :

Dépenses	€HT	Recettes		
achat bâtiment	155 000 €	DSIL (Etat)	92 700 €	25%
travaux (mesures correctives)	35 000 €	ADEME	78 800 €	22%
désamiantage + couverture	128 190 €			
ENR (panneaux photovoltaïques)	37 500 €			
Divers et imprévus	10 000 €			
		CC PCST	194 190 €	53%
<b>TOTAL</b>	<b>365 690 €</b>		<b>365 690 €</b>	

Le site sera par la suite mis à disposition de la Fabrique par un bail emphytéotique pour lui permettre de réaliser les aménagements internes nécessaires à son activité de recyclerie.

***Monsieur Bertrand DELIGNY est sorti de la salle et n'a pas participé au vote***

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**VALIDENT** l'opération d'investissement pour la restructuration du bâtiment industriel de Bulligny dont le montant s'élève à 365 690€ HT

**SOLLICITENT** des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 92 700€ et de l'ADEME (aide à l'investissement pour un projet de recyclage) à hauteur de 78 800€

**1.2 – BC-2018-1193-LOCATION A LA SAS EFR FORMA PRESTA DU LOCAL 3 DU BATIMENT-RELAIS EN PRAVE**

Le Vice-président Alain GODARD informe le bureau que le bail dérogatoire signé avec la SAS Forma Presta arrive à son terme le 30 avril 2018. Sur la demande de l'entreprise, il est proposé de signer avec elle un bail commercial de 9 ans avec les mêmes conditions de loyer, à savoir 210€ HT par mois hors charges.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**ACCEPTENT** la demande de la société EFR Forma Presta de poursuivre l'occupation du local 3 du bâtiment-relais En Prave par un bail commercial avec un loyer de 210 €HT/mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018

**AUTORISENT** le Président à signer le bail susmentionné avec la SAS Forma Presta Santé



## **2 - TOURISME**

**2.1 – BC-2018-1194-VENTE ORDINATEUR A DAVID DESPORT** La communauté de communes a acheté un ordinateur portable pour un montant de 895.44 € TTC en 2013 pour la Base de loisirs. Monsieur DESPORT David souhaite racheter ce matériel à titre personnel, il est proposé de lui vendre cet ordinateur.

MARQUE = HP PRO BOOK 4540S

Descriptif PC PORTABLE HP PROBOOK

Coût acquisition : 895.44 €

Année : 2013

VNC= 0

Prix de la cession/ reprise = 230€

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

**VALIDENT** le prix de cession de l'ordinateur portable décrit ci-dessus à hauteur de 230 € pour Monsieur David DESPORT

**AUTORISENT** de procéder aux écritures comptables de régularisation.

## **3- HABITAT**

### **3.1 – POINT D'INFORMATION SUR TDLU (Terres de Lorraine Urbanisme)**

Le Vice-Président présente l'état des réflexions concernant TDLU, à savoir le retrait de la CC2T de cette mutualisation (hormis pour la partie SIG).

Il relate également certaines difficultés de fonctionnement dues à la double appartenance de certains agents (embauchées par la CCMM via TDLU et travaillant exclusivement pour le compte de la communauté de communes). Le départ de la CC2T de cette mutualisation est l'occasion de se reposer les questions de la pertinence dans les domaines de la planification en particulier.

Par contre, l'intérêt de la mutualisation sur l'instruction des autorisations au droit du sol et du SIG n'est pas remis en cause. Les membres du bureau communautaire reconnaissent la qualité du travail accompli et souhaitent que les agents qui travaillent actuellement dans ce cadre pour la communauté de communes puissent continuer à le faire.

## **4 – ENVIRONNEMENT**

### **4.1 – OUVERTURE DES MARCHES SUR L'ETUDE EAU/ASSAINISSEMENT**

2 offres ont été déposées concernant l'étude sur le transfert eau et assainissement.

L'analyse de ces offres est en cours.

## **5 – CULTURE**

### **5.1 – BC-2018-1195- CONVENTION AVEC NOOBA VERSEMENT ANTICIPE SUBVENTION CAJT – NOOBA**

Le Vice-Président du Pôle Culture/Jeunesse rappelle aux élus le dispositif CAJT (Contrat d'Animation Jeunesse et Territoire) qui a donné lieu au dispositif NOOBA. Depuis 2007, une collaboration étroite entre les fédérations des Foyers Ruraux, des MJC, du Conseil Départemental et de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a permis de développer une politique qui encourage et soutient la mise en œuvre de projets éducatifs enfance jeunesse. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et reconnaît la légitimité de l'ensemble des acteurs locaux à décider collectivement de l'organisation, de la gestion et du contenu de ces projets.

Depuis 2007, une collaboration étroite entre les fédérations des Foyers Ruraux, des MJC, du Conseil Départemental et de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a permis de développer une politique qui encourage et soutient la mise en œuvre de projets éducatifs enfance jeunesse. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire et reconnaît la légitimité de l'ensemble des acteurs locaux à décider collectivement de l'organisation, de la gestion et du contenu de ces projets.

Une évaluation du fonctionnement de ce dispositif a eu lieu et suite à cette évaluation du fait de la loi NOTRe, de la modification du périmètre de la Région, il a été convenu de prolonger ce dispositif pour une période pluriannuelle à partir du 1er janvier 2018. Une convention va prochainement être signée entre la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, les fédérations des Foyers Ruraux et des MJC, le Conseil Général et le Conseil Régional et les communes de Charme la Côte, Gye et Villey le Sec.

Pour l'année 2018 et dans l'attente de la signature de la convention entre les 5 partenaires, il est convenu que la communauté de communes verse pour l'année 2018 une subvention de :

- 22 116.50 € à la Fédération des Foyers Ruraux
- 25 883.50 € à la Fédération des MJC

Un premier versement correspondant à environ 80 % de cette somme sera effectué dès signature de cette convention, soit :

- 17 693,20 € (80% du montant) à la fédération des Foyers Ruraux
- 20 400 € (78,8%) à la Fédération des MJC

Le paiement du solde interviendra au cours du dernier semestre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**ACCEPTENT** la prolongation du dispositif CAJT pour l'année 2018

**ACCEPTENT** le versement d'un acompte de 80% aux associations gérant ce dispositif dès la signature de la convention

**AUTORISENT** le Président à signer la convention ainsi que tout document se référant à la présente

## **5.2 – INFORMATION SUR CONTEUSES ET FORMATIONS KAMICHIBAÏ ET RACONTES TAPIS**

Un groupe de conteuse du territoire, accompagnée de Florence PETITJEAN, animatrice lecture de la communauté de communes, vient de suivre une formation de 3 jours sur le conte. De plus, ce groupe se retrouve 4 samedis dans l'année et un lundi soir par mois dans le but de préparer un spectacle "conte à plusieurs" qui sera présenté à Favières le 17 novembre.

## **6 – SERVICES AUX COMMUNES**

### **6.1 – BILAN DECHETS MENAGERS**

Un bilan très synthétique du service déchets ménagers a été proposé aux membres du bureau communautaire. Une présentation sera faite dans un prochain conseil communautaire.

Les chiffres montrent une certaine stabilité dans les tonnages collectés par habitant pour les différents flux. Ceci permet de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers à 13,08%.

Pour un prochain gain (baisse des ordures ménagères résiduelles et augmentation du tri), il faudra s'engager dans une démarche d'élargissement des consignes de tri, en particulier concernant les plastiques. Des contacts ont été pris avec CITEO (l'éco organisme né de la fusion d'Eco-emballage et d'Ecofolio) et Paprec, le centre de tri situé à Custine.

### **6.2 – REMPLACEMENT DE CHRISTIAN HUIN AU C.A DE LA COVALOM**

Le Vice-Président rappelle que la communauté de communes a 7 représentants au sein du conseil d'administration de la COVALOM. Il précise qu'il y a environ 4 CA par an.

Suite au décès de Christian HUIN, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois devra désigner un autre représentant lors d'un prochain conseil communautaire.

### **6.3 – ARRIVEE DU VEHICULE ELECTRIQUE**

Pour information, l'achat du véhicule électrique (fortement subventionné dans le cadre de TEPCV) vient d'être effectué.

## **7 – MOYENS GENERAUX**

### **7.1 – PROJET RIFSEEP**

La loi vient de modifier le régime indemnitaire des agents de la fonction public territorial. La plupart des précédentes primes vont être supprimées et remplacée par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire



tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Celui-ci se décompense en 2 parties :

- L'IFSE (Indemnité de Fonction, Sujétion et Expertise)
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Le montant de l'IFSE est lié à la fiche de poste, celui du CIA à l'évaluation annuelle.

L'IFSE représente 95% du RIFSEEP, le CIA 5%.

Pour chaque catégorie d'emploi, un montant maximum est défini ainsi qu'un nombre maximum de points. Trois critères ont été définis :

- Encadrement, coordination, pilotage, conception
- Technicité, expertise, expérience, qualification
- Sujétions particulière par rapport à l'environnement de travail

Ce projet de RIFSEEP sera présenté aux agents avant saisine du CTP. Ensuite, après l'avis du CTP, le conseil communautaire devra se prononcer sur sa mise en application.

## **7.2 – BC-2018-1196- CONVENTION AVEC LE GIP BIEN VIEILLIR POUR ENGAGEMENT DU SERVICE CIVIQUE**

Le GIP Bien Vieillir en Pays de Colombey souhaite faire appel à un emploi service civique, pour cela, la communauté de communes, qui est agréée par l'Agence Nationale, sera l'organisme d'intermédiation permettant au GIP d'accueillir un service civique.

Les frais et les indemnités seront directement versés par la communauté de communes et charge au GIP BIEN VIEILLIR de rembourser la communauté de communes sur la base d'une présentation de titre exécutoire.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**AUTORISENT** le Président à signer la convention avec le GIP Bien Vieillir permettant de fixer les modalités de remboursement

**AUTORISENT** le Président à signer le contrat d'engagement de Service Civique

## **7.3 – BC-2018-1197- Remboursement de factures suite au décès de Monsieur HUIN**

Suite au décès de Monsieur HUIN, maire de GERMINY et conseiller communautaire, la communauté de communes a engagé des frais (gerbe de fleurs et avis de décès), l'association des Maires 54 s'est joint à cette démarche et souhaite participer à hauteur de 50%.

Les membres du bureau communautaire

**VALIDENT** la participation de l'association des maires à hauteur de 50 % des frais engagés par la communauté de communes pour l'affaire citée en objet de la présente.

**AUTORISENT** le Président à demander le remboursement des frais à hauteur de 50% auprès de cette association.

### *Ordre d'arrivée des délibérations de la séance*

- |   |
|---|
| 1.1 – BC-2018-1192- Site « La Fabrique » à BULLIGNY – plan de financement projet ressourcerie   |
| 1.2 – BC-2018-1193-Renouvellement bail « Presta Santé » local 3 au bâtiment relais  |
| 2.1 – BC-2018-1194-vente ordinateur à David DESPORT   |
| 5.1 – BC-2018-1195- Convention avec NOOBA   |
| 7.2 – BC-2018-1196-Convention avec le GIP « Grandir et vieillir en Pays de Colombey » pour accueillir une personne en service civique |
| 7.3 – BC-2018-1197-Remboursement de la moitié de la facture (atelier fleuri et est républicain) concernant le décès de Christian HUIN |

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Philippe PARMENTIER

